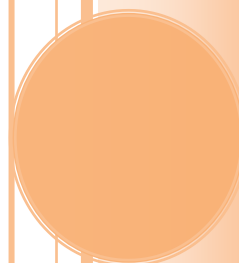




FORMATION  
PREVENTION ET  
GESTION  
DES RISQUES  
INFECTIEUX



## FORMATION PREVENTION ET GESTION DES RISQUES INFECTIEUX

**Vous êtes des Professionnels du Tatouage, du Piercing et du maquillage permanent.**

**Nous sommes des spécialistes de la Formation Professionnelle Continue.**

**A priori aucun rapport avec nos deux activités, direz-vous ?**

En fait, nous sommes proches de vous car nous sommes nous aussi des « artisans » et privilégions le sur-mesure au niveau de notre activité.

Et nous connaissons la réalité de votre métier car nous intervenons de façon régulière à la Chambre de Métiers de la Haute-Garonne.

**Un décret de loi de décembre 2008 du Ministère de la Santé vous contraint à vous former 3 jours sur la prévention et la maîtrise du risque infectieux, en lien avec votre métier, avant le 31 décembre 2009.**

*Arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel.*

**Notre cabinet Sui Generis a reçu l'habilitation de la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées (DRASS) pour vous former en date du 28 mai 2009.**

Nous souhaitons vous accompagner à partir des **3 objectifs prioritaires définis par le Ministère :**

- Vous permettre de vous approprier le cadre législatif,
- Actualiser vos connaissances concernant la prévention et la maîtrise du risque infectieux par la connaissance des mesures d'hygiène,
- Vous amener à repenser vos pratiques dans le but de revaloriser vos compétences professionnelles.

Nous vous proposons **une formation personnalisée à travers :**

- **Un programme de formation très concret** axé sur l'évaluation de vos pratiques ainsi que sur l'optimisation de vos savoir-faire.
- **Une équipe de professionnels à la fois de la santé et de la formation**, spécialistes de l'hygiène ainsi que de la plaie et cicatrisation de la peau.
- **Un calendrier d'intervention scindé en plusieurs sessions**, vous permettant de choisir les dates les moins pénalisantes financièrement pour vous.

Nous avons enfin souhaité **faciliter vos démarches administratives de prise en charge**, par la rédaction d'un dossier d'information détaillé que vous trouverez en annexes.

## DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Votre programme détaillé
--------------------------

### JOURNEE 1 : Connaissance du risque infectieux

- Cadre législatif
  - Responsabilité pour le tatoueur
  - Textes réglementaires relatives au tatouage et au perçage
  - Normes sur les encres de tatouage et les bijoux de perçage
  
- Anatomie et physiologie de la peau
  - Processus de cicatrisation
  
- Notions générales d'hygiène
  - Rappel bactériologique
  - Mécanisme d'action des infections :
    - ✓ Flore microbienne : agents infectieux responsables des complications liées à la pénétration cutanée
    - ✓ Mode de transmission des micro-organismes
    - ✓ Facteur de risque des infections
  - Précautions et contre-indications liées à la réalisation d'un tatouage ou perçage (allergie, état du patient, conditions climatiques ...)
  
- Les antiseptiques : connaissances et utilisation pratique

### JOURNEE 2 : Gestion du risque infectieux

- Précautions standard
  - Prévention de la transmission manuportée
  - Hygiène des mains
    - ✓ Lavage des mains (simple et antiseptique) et utilisation des solutions hydro-alcooliques
    - ✓ Port des gants
    - ✓ Tenue vestimentaire
    - ✓ Mise en situation pratique (caisson pédagogique pour les SHA)
  - Accident d'exposition au sang
    - ✓ Définition, risque...
    - ✓ Conduite à tenir (vaccination, soins immédiat, déclaration)
    - ✓ Assurances volontaires accidents du travail et maladies professionnelles

Gestion de l'environnement professionnel

- Nettoyage et désinfection (local, plan de travail, environnement du client...) : détergent, désinfectant
- Procédure

Gestion des déchets d'activité de soins

- Cadre réglementaire
- Gestion du tri des déchets

**JOURNEE 3 : Traitement des DM, stérilisation**  
**Mise en situation avec cas pratique**

Gestion du matériel

- Dispositif à usage unique
- Désinfection du matériel thermosensible
- Stérilisation des dispositifs réutilisables
  - ✓ Pré-désinfection, nettoyage, rinçage, séchage, vérification, conditionnement, stérilisation, stockage.
  - ✓ Stérilisation par autoclave : procédure et contrôle
- Traçabilité des procédures

Mise en situation avec cas pratique autour d'un geste

- Nettoyage et désinfection du plan de travail et de l'environnement du client
- Hygiène des mains et port de gants stériles
- Préparation du matériel stérile en vue d'un acte
- Nettoyage et stérilisation du matériel
- Nettoyage-désinfection des locaux, élimination des déchets
- Traçabilité des actes

Votre équipe pédagogique
--------------------------

**Michèle HEBRAUD/Yvonne LEON/Sandrine DUPRE/Cécile BOCQUET/Simone BARBASTE/Agnès BRASILES** : infirmières hygiénistes

**Lydie ROBERT et Laurence BOYER** : Coordinatrices administratives et pédagogiques de l'action. **Vos contacts permanents.**

Mail : [contact@sui generis-formation.com](mailto:contact@sui generis-formation.com) – Tél : **06 59 40 98 22/09 81 72 95 66**

## Méthode pédagogique

- ❑ Formation théorique avec illustration de **situations concrètes de travail suivies d'un atelier pratique.**
- ❑ **Quizz de connaissances en début et fin de formation** permettant aux professionnels de s'auto-évaluer.

## Organisation pédagogique

Groupes de 8 à 10 personnes.

En annexes, votre fiche d'inscription.

A l'issue de la formation, SUI GENERIS vous remettra une attestation officielle afin de faire valoir votre habilitation en matière de prévention et de maîtrise du risque infectieux.

## Lieu et période de formation

**Lieu : SUI GENERIS, 76 allées Jean Jaurès, 9<sup>ème</sup> étage, 31000 TOULOUSE**

Salle adaptée et en conformité aux formations du domaine de la santé.

**Période :** selon le calendrier présenté en annexes.

## Coût de la formation

**Formation obligatoire de 3 jours consécutifs.**

**Coût global = 600 euros net de taxes.**

Possibilité de prise en charge financière par votre **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et du crédit d'impôt formation chef d'entreprise.

*Cf. dossier d'information en annexes.*

# ANNEXES

- **Dossier d'information sur votre demande de prise en charge**
- **Programmation des sessions de formation**
- **Fiche d'inscription**

### Votre statut

Votre Code NAF : **Code 9609 Z.**

**Si vous avez le statut artisan**, vous devez vous rapprocher de la **Chambre de Métiers** dont vous dépendez pour obtenir une attestation ouvrant vos droits.

Pour les autres statuts, vous devez vous rapprocher de **l'URSSAF.**

### Vos OPCA financeurs (organisme paritaire collecteur agréé)

**2 organismes répertoriés par notre Cabinet :**

- **OPCA FIFPL (01 55 80 50 00 Paris)**
- **FAF CEA (01 45 23 48 58)**

### Démarche administrative

Les contacter pour obtenir une demande de prise en charge + numéro dossier **avant le démarrage de la formation. Attention, les délais peuvent être longs.**

Envoyer ensuite un dossier complet : programme, devis (ou convention), attestation inscription à la Chambre des métiers.

Etude du dossier et prise en charge selon formations jugées prioritaires (qui au vue du décret de loi est de « fait » prioritaire).

### Crédit d'impôt formation du Chef d'entreprise

Sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) , vous trouverez toutes les informations vous permettant de bénéficier du crédit d'impôt formation du chef d'entreprise.

PROGRAMMATION des SESSIONS de FORMATION
---

Groupes de 8 à 10 personnes.

**Rappel du Lieu :** SUI GENERIS  
76 allées Jean Jaurès  
31000 TOULOUSE

**Prochaine session :**

**11-12-13 septembre 2019**

Sessions ouvertes à partir de 8 inscrits.



**FICHE D'INSCRIPTION –  
FORMATION PREVENTION ET GESTION DU RISQUE INFECTIEUX**

Raison sociale

Nom et Prénom du stagiaire

Tél personnel

Tél professionnel

Mail

Adresse- Code postal - Ville

**Dates de la formation**

**11-12-13 septembre 2019**

**Modalités de règlement**

Un acompte de 30% du montant total de la formation est réglé par chèque ou virement à l'inscription. Le solde sera acquitté le jour du début de la formation, en espèces ou par chèque à l'ordre de **SUI GENERIS**. Prix : 600 € net de taxes.

Je soussigné(e), ..... accepte les conditions de réalisation de la formation « Prévention et Gestion du risque infectieux », dispensée par l'organisme SUI GENERIS.

**Envoi mail fiche inscription :** [contact@suigeneris-formation.com](mailto:contact@suigeneris-formation.com)

Signature du stagiaire

Date